

*The Permanent Mission
of the Kingdom of Morocco
to the United Nations*



البعثة الدائمة
لمملكة المغرب لدى الأمم المتحدة
نيويورك

61^{ème} SESSION
DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'ONU

INTERVENTION

DE

S.E. M. MOHAMED BENAÏSSA
MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES
ET DE LA COOPERATION

AU TITRE DE LA REUNION MINISTERIELLE
DE HAUT NIVEAU SUR LES PMA

NEW YORK, LE 18 SEPTEMBRE 2006

Prière de vérifier à l'audition

Mme le Président;
 Excellences;
 Mesdames et Messieurs.

Je voudrais, tout d'abord, vous exprimer, Madame le Président, mes félicitations pour l'excellente manière avec laquelle vous dirigez les travaux de cette réunion de Haut Niveau sur l'examen global approfondi, à mi parcours, de la mise en oeuvre du Programme d'Action de Bruxelles, en faveur des Pays les Moins Avancés (PMA), pour la décennie 2001-2010.

La réflexion sur ce sujet, aussi important, tend à faire le bilan de la mise en Œuvre des engagements des objectifs, convenus à la Conférence de Bruxelles en 2001, à recenser les difficultés et les initiatives devant les surmonter, à évaluer les principales mesures prises pour poursuivre l'application du Programme d'Action de Bruxelles, en faveur des PMA, pour la décennie 2001-2010.

Dans un contexte mondial, caractérisé par la mondialisation et l'interdépendance des économies, les Øfis à relever sont énormes et complexes et nécessitent la prise en compte des intérêts stratégiques des PMA et leurs attentes en matière de croissance et de la recherche de solutions adéquates aux problèmes entravant leur processus de développement.

Mme. le Président;
 Excellences;
 Mesdames et Messieurs.

Nous pensons que les propositions issues de cette réunion devraient insuffler une nouvelle dynamique à tous les efforts entrepris, en vue de créer les conditions propices à un véritable décollage économique des PMA.

Compte tenu de la Déclaration de Cotonou, adoptées lors de la Conférence des PMA, au Bénin, en Juin 2006 ; il incombe à la Communauté Internationale d'oeuvrer, en vue de la concrétisation des engagements convenus en faveur de ces pays, notamment de mettre en oeuvre le Plan d'Action de Bruxelles, en tant que cadre fondamental de partenariat pour une croissance soutenue, le développement durable et l'éradication de la pauvreté dans ces pays.

A cet égard, la Communauté Internationale est appelée à redoubler d'efforts pour adopter des mesures urgentes visant à atteindre, à la fois, les objectifs du Programme d'Action de Bruxelles et du Consensus de Monterrey (2002), en ce qui concerne l'Aide Publique au Développement (APD), en faveur des PMA.

s'agit en fait de la mise en oeuvre, sans tarder, des engagements pris en matière d'Aide Publique au Développement, dont l'objectif a été fixé 0,20% en faveur des PMA. Il s'agit aussi de l'assouplissement des conditions de l'Initiative en faveur des Pays Pauvres les Plus Endettés (PPTE) et de l'élargissement de sa portée.

Aussi, convient-il de souligner, que si les PMA ont la responsabilité principale de leur propre développement, il importe à la Communauté Internationale de leur fournir les ressources d'assistance technique, nécessaires à leur développement, à la diversification de

leurs capacités productives et la stimulation de la croissance économique, qui conduiront, certainement, à la création d'emplois et à l'éradication de la pauvreté et au développement durable.

Mme. le Président;
Excellences;
Mesdames et Messieurs.

le cadre de la mise en œuvre du Programme d'Action de Bruxelles, le Maroc avait pris des mesures en vue de traduire les recommandations de la Conférence de Bruxelles en actions concrètes.

C'est dans cette perspective que le Maroc, sur décision de la voix la plus autorisée, Sa Majesté le Roi MOHAMMED VI, avait annulé l'ensemble des dettes des PMA africains, d'une part, et décidé, d'autre part, de fournir un accès libre au marché marocain aux produits d'exportation des PMA d'Afrique, en éliminant toutes les barrières tarifaires et non tarifaires.

Depuis son intronisation, Sa Majesté le Roi MOHAMMED VI, n'a cessé de plaider pour une solidarité, agissante, en faveur des PMA. Il a ainsi multiplié ses déplacements, en 2004, 2005 et 2006, dans plusieurs pays africains, en introduisant à la coopération du Maroc avec le continent africain, un nouvel aspect, celui de la coopération sociale, en vue du développement humain qui s'est illustrée à travers la fourniture d'une assistance dans plusieurs domaines, notamment, la lutte antiacridienne, de la santé et du partage des expériences en matière agricole et de gestion des ressources hydrauliques.

Mme le Président ;
Excellences ;
Mesdames et Messieurs.

Le Maroc s'est engagé avec les pays de l'UEMOA (Union Economique et Monétaire d'Afrique de l'Ouest), dans la promotion des échanges commerciaux et il est sur le point de conclure un accord de libre échange avec les Etats Membres de cette Organisation sous-régionale, devant conforter la coopération avec ces pays en matière de commerce et d'investissement. Le Maroc a également fait part de sa volonté de s'associer à la CEDEAO (Communauté Economique et Etats d'Afrique de l'Ouest), de même qu'il a adhéré, en 2001, à la COMESSA (Communauté des Etats Sahélo-Sahariens - CENSAD), regroupant 16 pays de la région.

Pour l'heure, d'autres secteurs font l'objet de programmes de coopération poussés tels que les infrastructures, la téléphonie, les mines, les banques, l'irrigation et l'agronomie et le transport aérien (création d'Air Sénégal, en 2001, sur la base d'un partenariat entre Royal Air Maroc et le Sénégal, ainsi que l'association de la RAM à la Compagnie aérienne de Mauritanie). Autant d'initiatives qui témoignent de la solidarité du Maroc avec les PMA, dans le cadre de l'intégration économique régionale que le Maroc s'engage à soutenir.

De même, le Maroc se distingue par une politique de coopération dans les domaines universitaire et de la formation. L'Agence Marocaine de Coopération Internationale offre quelques 5.000 bourses à des étudiants africains de 3 cycle et à ceux qui fréquentent les

grandes écoles du Royaume. Ce sont ainsi des générations qui ont été formées et qui ont accédé à des postes de responsabilité dans leurs pays respectifs.

Le MØ s'est mobilisé pour promouvoir le développement de l'Afrique en plaidant pour un partenariat rénové. Il a apporté son soutien au NEPAD (Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique) dans tous les forums internationaux, y compris à la Conférence de l'ONU de Monterrey, à l'Assemblée générale de l'ONU, en Septembre 2003 et à la XXII Conférence des Chefs d'Etat d'Afrique et de France, à Paris, en Février 2003. Durant ces occasions, Sa Majesté le Roi MOHAMMED VI avait appelé la Communauté Internationale à apporter son appui concret à la stratégie africaine représentée par le NEPAD et insisté sur l'appropriation par les africains de leur processus de développement aux niveaux national, sous-régional et continental.

Le Maroc a également développé la coopération tripartite en faveur des PMA, et ce, en collaboration avec des pays occidentaux ou des organisations régionales et internationales telles que l'Union Européenne et la FAO, notamment en matière de développement agricole et de diversification de la base d'offre commerciale des PMA.

De leur côté, les acteurs économiques marocains sont sollicités pour multiplier les initiatives en direction des PMA africains. Ainsi, une coopération étroite est instaurée entre le ØE (Centre Marocain de Promotion des Exportations) et ses homologues dans ces pays.

Mme le Président ;
Excellences;
Mesdames et Messieurs.

Le Maroc a été l'hôte de rencontres importantes pour l'Afrique, notamment de la 5^{ème} réunion du Groupe Bi-Régional du suivi du Dialogue Afrique-Europe en Septembre 2002 ; du Forum Global sur la Bonne Gouvernance, en Décembre 2002 ; de la Conférence Internationale sur l'Université Virtuelle en Afrique. En Juin 2003, sur initiative du Maroc, une Conférence ministérielle extraordinaire sur la PMA, s'est tenue, à Rabat et a constitué l'opportunité idoine pour relancer le débat sur la situation économique et sociale de ces pays, et mettre en exergue leurs besoins fondamentaux en matière de croissance et de développement. Cette rencontre a également démontré l'engagement du Maroc à l'égard de ces pays.

Par ailleurs, le Maroc avait activement participé à la Conférence Ministérielle de Cotonou sur les PMA et avait mis l'accent sur la nécessité d'explorer toutes les voies susceptibles d'améliorer l'application des engagements contractés, en vue d'atteindre les objectifs de développement visés. Il a, également, souligné que le succès de la mise en oeuvre du Plan d'Action de Bruxelles est tributaire de l'instauration d'une alliance mondiale entre toutes les institutions et tous les partenaires concernés.

Convaincu que le développement des pays africains et notamment des PMA ne peut se concrétiser en l'absence de la stabilité politique et la consolidation de la paix, Sa Majesté le Roi MOHAMMED VI a réuni, à Rabat, les Chefs d'Etat de la région de l'Union du Fleuve Mano (Guinée, Liberia et Sierra Leone). De même, le Maroc avait participé aux opérations

de maintien de la paix en Somalie, en Côte d'Ivoire, en République Démocratique du Congo et à Haïti.

Sa Majesté le Roi **MOHAMMED VI** a été l'un des premiers Chefs d'État à répondre à l'appel des autorités du Niger, confrontées en Juillet 2005, à une famine sans précédent, suite à laquelle le Souverain décida d'y acheminer une aide humanitaire d'urgence, avant de s'y rendre personnellement et de lancer un appel à l'aide internationale, pour alléger les souffrances des populations frappés par ce fléau.

Mme le Président ;
Excellences ;
Mesdames et Messieurs.

Au niveau du système commercial ^{ambassade, Maroc, coopération et force}
de la concrétisation des revendications des PMA, pour qu'ils bénéficient d'une souplesse appropriée concernant la mise en oeuvre des engagements issus du Cycle de l'Uruguay .

Pour faciliter l'intégration effective de ces pays au système commercial multilatéral , conformément au Programme de Développement de Doha, aux résultats de la ^{6ème} Conférence de l'OMC et à la Décision du 1^{er} Août 2004, le Maroc estime que le processus d'accession de ces pays à l'OMC devrait être accéléré. De même, le Maroc est d'avis pour que les **PMA** n'ouvrent leur marché à la concurrence étrangère qu'en fonction de leur niveau de développement et de leurs objectifs de politique nationale.

Le Maroc reconnaît, également, l'importance des préférences commerciales et appuie l'engagement, défendu par les PMA de traiter de la question de leur érosion, résultant de la réduction des droits de douane dans le cadre des négociations commerciales multilatérales. Cette réduction conduit à l'application de taux se rapprochant à ceux appliqués à tous les Membres de l'OMC, dans le cadre du principe de la clause de la Nation la Plus Favorisée (NPF) et annule, par conséquent, les avantages dont bénéficient les PMA, au titre du principe du traitement spécial et différencié.

De plus, le Maroc s'est déclaré favorable à la proposition sur l'initiative du coton visant l'élimination des soutiens internes, ayant des effets de distorsion des échanges et qui a été présentée à l'OMC par quatre PMA africains (Bénin, Burkina Faso, Mali et Tchad).

Mme. le Président;
Excellences;
Mesdames et Messieurs;

Mon pays regrette vivement que les avantages devant *être* accordés aux PMA, dans le cadre des négociations commerciales multilatérales actuelles, se soient dissipés dans le cadre du principe de l'engagement unique de l'OMC, suite à la suspension de ces négociations, en Juillet 2006. Le Maroc reste convaincu que le potentiel qu'a le commerce mondial d'aider les pays les plus pauvres à se développer, est immense. C'est pourquoi, mon pays **estime** que la reprise de ces négociations s'avère impérative.

Pour conclure, il importe de souligner qu'il est de notre devoir de redoubler d'efforts et de mobiliser les énergies, en vue de la mise en oeuvre de nos engagements et de la concrétisation des objectifs escomptés. Il est vital que le partenariat entre les PMA et leurs partenaires en développement soit dynamisé par la promotion de leurs responsabilités mutuelles et partagées.

A cet égard, le Maroc réaffirme son engagement de poursuivre le renforcement de l'esprit de solidarité et de coopération avec les Pays les Moins Avancés et ne ménagera aucun effort pour apporter soutien et assistance, en vue de la mise en oeuvre effective des objectifs énoncés dans le Programme d'Action de Bruxelles.

Je vous remercie pour votre attention.